

## ANNEXE A LA DELIBERATION

### NOTE DE PRESENTATION

#### BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation.

#### 1 - Eléments de contexte :

Le Service restauration est composé de 12 agents représentant 11 équivalents temps plein :



**62 000**  
Estimation du nombre de repas  
servis en 2020

Ils œuvrent à la production :

- en régie sur les sites de la direction à Yvetot et du Centre d'incendie et de secours de Gambetta,
  - ou selon un mode externalisé par l'intermédiaire d'un prestataire pour l'école départementale de formation de Saint Valery en Caux,
- de repas sur les différents sites de restauration du service départemental.

#### 2 - Les priorités du budget :

Le Service poursuit sa gestion rigoureuse des dépenses tout en associant une revalorisation annuelle des tarifs suivant l'inflation.

Par ailleurs, ce budget annexe prend en compte l'application de la loi n°2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire saine, durable et accessible à tous » dite Egalim en date du 30 octobre 2018.

Cette loi prévoit de nouvelles dispositions principalement en matière d'approvisionnement de la restauration du Sdis76. Le Service devra donc proposer au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Le Sdis de la Seine-Maritime envisage de s'inscrire progressivement dans cette démarche : dès 2021 dans le cadre du renouvellement de son contrat de prestation sur le Site de Saint-Valery-en-Caux et de manière progressive en 2021 et 2022 sur les autres sites.

### 3 - Le budget par grands postes (en € HT) :

DEPENSES	BP 2021	% du total	RECETTES	BP 2021	% du total
Charge à caractère général	379 370,00 €	47,96%	Atténuations de charges	3 563,00 €	0,45%
Charges de personnel	384 106,00 €	48,56%	Produits des services	382 135,00 €	48,31%
Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00%	Subvention d'équilibre	405 338,00 €	51,24%
Charges exceptionnelles	250,00 €	0,03%			
Dépenses imprévues	15 300,00 €	1,93%			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>779 036,00 €</b>	<b>98,48%</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>791 036,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Opérations d'ordre	12 000,00 €	1,52%	Opérations d'ordre	- €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>791 036,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>791 036,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Dépenses d'équipement	11 200,00 €	93,33%			
Dépenses imprévues	800,00 €	6,67%			
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
Opérations d'ordre	- €		Opérations d'ordre	12 000,00 €	100,00%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total global</b>	<b>803 036,00 €</b>		<b>Total global</b>	<b>803 036,00 €</b>	

### 4 - Les indicateurs financiers :

En millier d'Euros	BP 2021
Epargne de gestion	27,55 K€
Epargne brute	27,55 K€
Epargne nette	27,55 K€
En cours de la dette au 01/01/2021	0 €
Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)	NC
Taux d'épargne brute en %	3,48 %